

Version en vigueur depuis le 21 mars 1804

Les moulins à vent ou à eau, fixés sur piliers et faisant partie du bâtiment, sont aussi immeubles par leur nature.

L'eau a été mise au travail, le vent a été mis au travail. Les fluides tournent des pales, des roues à aubes. Au Moyen Âge, les meules entraînées par des serfs s'appelaient « moulins à sang ».

Le code détaille la personne française. C'est un livre matriciel: la personne peut vivre sans l'avoir jamais lu, mais sa lecture révèle la personne à elle-même. On découvre alors comment naître, comment s'affilier, hériter, comment épouser, disparaître et surtout comment posséder.

Les moulins apparaissent une deuxième fois dans le code: « bateaux, bacs, navires, moulins et bains sur bateaux, et généralement toutes usines non fixées par des piliers, et ne faisant point partie de la maison, sont meubles [...] » Ainsi les moulins sont immeubles et d'autres fois sont meubles, selon qu'ils sont fixés sur des piliers ou bien qu'ils voguent sur les cours d'eau, usines à la dérive.

LE COURS DE L'EAU

Les juristes parlent de la *summa divisio*. Elle est le premier embranchement dans l'arborescence du droit civil. D'un côté il y a les personnes, de l'autre les biens, et les choses du monde se distribuent dans les chapitres du code.

L'arbre d'un moulin est la tige à laquelle les ailes sont fixées. Il communique le vent à une pierre, la meule tourne et à la fin quelque chose est moulu. Le code est-il logé dans l'œil de la personne ou bien est-il inscrit dans les choses mêmes ? Je regarde un moulin et c'est un texte de loi qui apparaît : tous deux classent des graines en farines, ou bien des objets dans des articles.

Le code est une vaste nomenclature. Tout est contenu dans le code, et nos existences ne sont que des commentaires de ses articles. Le livre Ier s'intitule : *Des personnes*. Le livre II : *Des biens et des différentes modifications de la propriété*. Le livre III : *Des différentes manières dont on acquiert la propriété*. Le livre IV : *Des sûretés*.

Un matin, en allant à la boulangerie, j'ai marché sur *Que demande le peuple*, un livre de Charles Pasqua. Il traînait dans la rue et je l'ai ramassé. Tout un chacun semble avoir une *summa divisio* qui lui est propre. Pour Pasqua, le monde est partagé en deux : « ceux qui croient à la France et ceux qui n'y croient pas ». Un peu plus loin, il précise : « tant que nous n'aurons pas découvert de civilisation extraterrestre, la nation restera l'échelle dans laquelle se reconnaîtront les hommes ». Si Pasqua est un extraterrestre, il peut lire le code comme un manuel d'apprentissage.

Le code est un distillat : il concentre un langage, une taxinomie, un rapport au sol, et surtout la manière française de s'approprier les choses depuis deux siècles.

UNE SUMMA DIVISIO

Le bien n'apparaît qu'au pluriel dans le code. Les biens ne sont pas définis. Les biens sont les biens mais il y a des biens de deux sortes : des meubles et des immeubles. Pour m'aider à différencier le meuble de l'immeuble, je consulte le *Que-sais-je* 2718. Je me laisse distraire par la liste des dernières parutions sur la quatrième de couverture :

- 3011 *Le soleil et la peau*
- 3012 *Les institutions du tourisme*
- 3013 *L'affichage*
- 3014 *Les grands arrêts du droit communautaire*

Les *Que-sais-je* n'ordonnent pas la connaissance selon une *summa divisio* : des sujets apparaissent et sont traités les uns après les autres. C'est à nous de faire l'hypothèse de ce qui les relie, et de ce qui peut expliquer de parler d'abord du bronzage, puis des offices de tourisme avant de poursuivre sur l'affichage. « Dans les immeubles sont rangés les biens qu'on ne peut déplacer et ce que la loi déclare immeubles. » Le *Que-sais-je* est à son tour pris dans une boucle, coincé dans la tautologie.

Dans le code, il y a des immeubles de plusieurs types. Le premier d'entre eux est le *fonds de terre*. Il est écrit : « Les fonds de terre et les bâtiments sont immeubles par leur nature. » Le *fonds de terre* est un bien spécial : les gens de loi discernent sur le sol des morceaux de l'écorce terrestre. *Fonds* ressemble à *biens* mais *fonds* prend un « s » même au singulier. C'est peut-être ce qu'il reste d'une ancienne dérivation. Un mot est devenu catégorie. Les *fonds* comme les *biens* sont appropriables parce qu'il est possible de les réunir, de les enclore.

LE COURS DE L'EAU

Un moulin est immeuble par sa nature non parce qu'il est entraîné par des fluides dits « naturels » mais parce que ses fondations sont plongées dans le *fonds de terre*. La catégorie remonte par les racines, les pilots. Un moulin est immeuble par capillarité, et l'eau s'écoule à travers lui sans affecter son statut légal.

La figure de *l'autre* est presque absente du code. Pour s'enfuir, on peut suivre la voie de l'eau. Chaque fois qu'elle apparaît, elle perturbe les ordonnancements, érode les propriétés, redistribue les biens. Alors j'ai compulsé le code à la recherche de l'eau, et tâché de comprendre, n'étant pas juriste, ce qu'elle indiquait.

Voici un meuble à remède. Il est dans le code et il n'est pas dans le code. Il dispose de nombreux compartiments, et sur chacun d'entre eux une étiquette nomme ce qui est contenu. Dedans, des plantes, des substances aux principes actifs d'origine minérale, animale ou végétale. Maintenant, si les étiquettes sont inversées, les extraits sont désignés par le nom d'une autre substance, ils ne sont plus aux places qui leur avaient été assignées. Se tromper dans le rangement, c'est une définition de la métaphore, et cela, le code ne peut pas le supporter. Il ne connaît que les catégories, et les catégories ne sont pas des métaphores.

Version en vigueur depuis le 21 mars 1804

Les tuyaux servant à la conduite des eaux dans une maison ou autre héritage sont immeubles et font partie du fonds auquel ils sont attachés.

D'entrée, « à la conduite » surprend, conduire supposant d'habitude le transport, le déplacement du véhicule avec ce qui est conduit : conduire un cheval à l'abattage, conduire son frère à la gare, etc.

Des conduites meubles qui se déplacent, des canalisations vivantes dans l'héritage. Les tuyaux, comme le précise la fin de l'article, sont attachés au fonds pour ne pas qu'ils bougent en même temps que l'eau qu'ils portent.

Une bonne conduite, attribuée à une personne, consiste également à se tenir tranquille, dans le respect des convenances. La personne est un tuyau attaché au fond des mœurs, elle conduit depuis les temps anciens usages et savoir-vivre. Jusqu'en 2014, la personne convenable par excellence selon le code était « le bon père de famille ». Notion de droit civil, « le bon père de famille » est un individu abstrait considéré comme la norme comportementale : c'est une personne prudente, attentive, soucieuse des biens et des intérêts qui lui sont confiés. En 2014, l'Assemblée

nationale a souhaité dégenrer le *bonus pater familias* et lui a substitué, partout où l'expression apparaissait dans le code, le mot « raisonnablement ».

L'adduction est tout sauf anecdotique. L'art de conduire l'eau fit la gloire de Rome. C'est en construisant un égout, la *Cloaca Maxima*, que la ville put s'étendre. De l'eau stagnante fut drainée, devint vive, douce et des immeubles purent descendre vers le Tibre. Puis ce furent les aqueducs, les fontaines, les thermes, le Moyen Âge et les tuyaux dans les maisons du code.

Je m'arrête sur le mot *héritage*. Il a dans cet article un sens que je ne connais pas. « Vieilli. Immeuble par nature; maison (avec ses dépendances et ses terres) transmise par succession », et cette définition du CNRTL est illustrée par une phrase de Chateaubriand: « Mon frère aîné avoit vendu l'héritage paternel et le nouveau propriétaire ne l'habitait pas. »

À quoi bon lire le code ? À quoi bon le commenter ? Est-ce que connaître la loi permet de lutter plus efficacement contre les inégalités qu'elle structure ? L'année dernière, j'ai lu le bail qui me lie au propriétaire de l'appartement dans lequel je vis. J'y suis « désigné ci-après *le locataire* ». Quoi qu'il arrive, que je lise la loi ou non, je signe constamment des contrats qui m'obligent et parlent à ma place, parlent par ma bouche, puisqu'une signature suffit à me fondre dans *le locataire*. Si je prends l'ensemble des contrats signés dans ma vie d'adulte – les contrats d'assurance, de téléphonie, toutes les cases cochées pour certifier avoir bien pris connaissance des conditions générales – je découvre être lié à une littérature immense qui parle pour moi à la troisième personne, et qui m'oblige à agir tel que les contrats me le



UNE SUMMA DIVISIO

prescrivent. Je signe des textes écrits par d'autres puis je deviens responsable devant la loi, j'engage ma parole, mon honneur, tout le *fruit* de ma responsabilité.

Je me suis construit une autre fable pour essayer de comprendre les Rédacteurs du code. J'imagine que je suis responsable de la loi, que j'ai moi-même participé, il y a longtemps, aux travaux préparatoires du code. Tu as peut-être été aussi Jacques de Malville dans une autre vie, ou Bigot de Préameneu. Je porte en moi la loi, et si je ne m'efforce pas de la contredire systématiquement, je vais la répéter.

S'il y a en chacun un Rédacteur possible, il est peut-être là où désir et langage se croisent, dans la relation amoureuse par exemple. Aux prises avec des sentiments, on cherche parfois, avec les mots, à se protéger, à comprendre ce qui excède notre mesure ordinaire.

Une rencontre. Elle s'avance sur le terre-plein. Il y a beaucoup d'espace sur son visage. À mesure que nous passons du temps ensemble, je cesse presque de la voir. Mes yeux ne saisissent sur sa peau qu'un foisonnement. Peu à peu sa voix – parce que nous marchons longtemps côte à côte, et la nuit – devient toute son image. Nous sommes agrippés à la grille d'une résidence. Elle désigne au travers l'appartement de ses amies qui l'accueillirent quelques semaines après la mort de sa mère. Sa voix est de plus en plus basse à mesure que les rues deviennent silencieuses. Il n'y avait pas de chauffage, alors parfois je buvais une tisane près de la gazinière. Nos mains et nos joues sont collées contre les barreaux glacés de la grille. Nous passons ainsi trois nuits à nous décrire, et toute cette mémoire à faire sienne en devient parfois insoutenable. Je n'envisage plus de ne plus te voir, mais j'ai peur de souffrir, peur d'avoir peur de





LE COURS DE L'EAU

souffrir, cela m'effraie à quel point je suis épris de toi. Puis, brusquement, pendant une heure nous nous combattons. Ce qui était clair, nous l'embrouillons. Ses cheveux ont une odeur étrange : ils sentent les épices et la viande grillée, et cette odeur de graillon a tout d'un coup plus de poids que la délicatesse des sentiments. Puis cela se calme, cela passe. Je cesse de chercher des causes à cette tendresse qui m'ex-cède tout à fait.

